

Je suis heureux d'annoncer qu'après cette dernière semaine de négociations intenses, le Canada s'est entendu, avec les États-Unis et le Mexique, sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui créera la plus grande zone de libre-échange au monde.

Les Canadiens devraient être confiants que cet accord créera au Canada des emplois plus nombreux et plus valorisants, et qu'il enrichira les Canadiens. C'est donc un accord qui favorisera non seulement le commerce, mais aussi la prospérité.

Nos grands intérêts commerciaux et économiques étaient en jeu dans ces négociations. C'est pourquoi nous y avons participé. C'est seulement par notre présence à la table de négociation que nous pouvions protéger les intérêts du Canada. En y participant, nous pouvions élargir notre accès au marché mexicain, qui est en pleine croissance, et nous préparer à de nouvelles percées dans l'ensemble de l'hémisphère.

Nos objectifs étaient clairs et simples :

- améliorer l'accès de nos biens et services au marché mexicain. Nous y sommes parvenus;
- améliorer l'accès que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis (ALE) nous donne au plus grand marché du monde. Nous y sommes parvenus;
- garantir que le Canada reste un pôle d'attraction pour les investisseurs qui veulent faire des affaires dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Nous y sommes aussi parvenus.

Le nouvel accord s'inspire de l'ALE et vient le renforcer. L'ALE est une réussite, comme le prouve d'ailleurs le niveau sans précédent qu'ont atteint nos exportations aux États-Unis.

L'ALENA est un accord avantageux pour les trois pays. L'accès que le Canada vient d'obtenir à un marché mexicain de 85 millions de consommateurs, toujours plus affluents, avantagera toutes les régions du pays; qu'il s'agisse de notre industrie de la pêche tant à l'Ouest que dans les Maritimes, de notre industrie forestière et des industries connexes; de nos producteurs d'articles manufacturés et de produits de haute technicité; des hommes et des femmes qui oeuvrent dans le secteur, hautement concurrentiel, des services comme les champs pétoliers, le camionnage, les banques et l'assurance; ou de ceux qui travaillent dans l'agriculture et dans l'agro-alimentaire.

Cela ne donne qu'une petite idée de ce que nous pouvons attendre de l'élimination des droits de douane mexicains et de la levée des autres restrictions à l'importation. La protection accrue de la propriété intellectuelle (droits d'auteur, brevets et marques de commerce) ainsi que l'amélioration des règles commerciales et du mécanisme de règlement des différends touchant les trois Parties à l'ALENA, contribueront aussi à multiplier les avantages de l'Accord.